



Servitude et droit de passage

Par **jessicar**, le **16/07/2008** à **14:50**

Bonjour,

J'ai acquis en décembre 2008 une maison, il se trouve que mon voisin avait déjà d'installé un portail en limite de ma propriété. cependant pour accéder à son portail il passe sur mon terrain, alors qu'il a un accès à la voie publique, bien que son terrain soit entièrement clos de mur.

Mon acte d'acquisition ne fait pas mention d'une quelconque servitude ou droit de passage à son profit.

Je ne sais pas de quand date ce portail, est ce que si il y plus de 30 ans que ce portail existe, est ce que ce voisin a acquis un servitude ou un droit de passage, bien que son terrain ne soit enclavé ?

est ce que je peux faire cesser cette servitude et donc l'obliger à déplacer son portail? si oui comment?

Merci